

## COMPTE-RENDU DE SÉANCE

(tenant lieu de Procès-verbal)

Date de la Convocation Légale : 22 Septembre 2014

Date de Publication et d’Affichage : 30 Septembre 2014

### SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL du Vendredi 26 Septembre 2014 à 20H00 en Mairie de LA PETITE PIERRE

**Sous la Présidence de :** Mme Nadine HOLDERITH-WEISS *Maire de LA PETITE PIERRE*

**Membres en fonction présents :** Mme Anne ADOLFF-ZIMMERMANN, M. Rémy STRUB

*Adjoints au Maire*

MM. Alfred KLEIN, Michel VOLKRINGER, Emmanuel RENAUD, Mme Isabelle WILHELMY-ARNOULD, MM. Eric HECKEL, Luc SENDEL, Charles SALING, Claude WINDSTEIN, Philippe VELTEN, Didier TOUSSAINT, Jean-Claude BARTH *Conseillers Municipaux*

**Membre absent excusé :** Mme Noëlle MICHAELY

**Membre absent non excusé :** -

**Membres ayant délégué leur mandat (procurations utilisées) :** 0



### ORDRE DU JOUR DE LA SÉANCE

- ❖ *Désignation d'un secrétaire par le Conseil Municipal*
- ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*
- ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire*
- ❖ *Rapport des Adjoints ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs*

#### DÉLIBÉRATIONS

1. **Modification du régime des aides à l'électrification rurale**
2. **Motion relative à l'avenir de la Région Alsace**
3. **Convention de signalisation dans le cadre de la mise en place d'une zone de covoiturage**
4. **Décision de fiscalité locale pour 2015**
5. **Autorisation d'engagement de démarches pour la mise en œuvre d'ouvertures paysagères sur le ban communal**
6. **Divers, informations et communications au Conseil Municipal**
  - A. *Travaux dans le bâtiment " Presbytère Catholique "*
  - B. *Emplacement des arrêts dans le village pour les bus scolaires*
  - C. *Problématique du Stationnement de cars dans la Rue Principale*
  - D. *Prochaine Journée de travail*
  - E. *Manifestations de fin d'année*
  - F. *Adhésion au S.D.A.U.H. 67*
  - G. *Inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB le Vendredi 21 Novembre 2014*

### ❖ *Désignation d'un Secrétaire de séance*

Conformément à l'Article L. 2121-15 du C.G.C.T., et sur la proposition de Mme le Maire, le Conseil Municipal décide à l'unanimité de nommer Mme **Isabelle WILHELMY-ARNOULD** pour remplir les fonctions de secrétaire de séance. Celle-ci se verra adjoindre M. le Secrétaire de Mairie pour assurer cette fonction.

### ❖ *Approbation du Procès-verbal de la dernière séance*

La lecture du Procès-verbal de la réunion ordinaire du Conseil Municipal de LA PETITE PIERRE du Vendredi 22 Août 2014 n'appelle pas d'observations particulières de la part des élus, et recueille l'unanimité des membres présents. Il est adopté puis signé par tous les membres présents à ladite séance.  
**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

### ❖ *Compte-rendu des réunions intervenues depuis la dernière séance et des décisions du Maire (par délégation du Conseil Municipal)*

#### Réunions depuis la dernière séance

##### **26/08**

- Rencontre avec les services du S.D.E.A. concernant le chantier de la Rue des Bergers (Maire et Rémy Strub)
- Réunion avec les services du Conseil Général du Bas-Rhin concernant les emplacements des différents arrêts de bus dans la Commune (Maire et Rémy Strub)
- Rencontres préalables avec les différents locataires de chasse actuels en vue de la procédure de renouvellement des baux de chasse pour la période 2015-2024 (Maire et Adjoints)
- Sortie de la Commission Voirie concernant différents signalements dans Rue du Lavoir
- Réunion publique avec les habitants à la Salle Polyvalente concernant la présentation de la manifestation du Rallye de France-Alsace qui se tiendra le 5 octobre prochain

##### **28/08**

- Réunion du bureau du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de LA PETITE PIERRE (reprise de la gestion de la Maison de l'Eau et de la Rivière par le SYCOPARC, divers)
- Réunion du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes (Maire et Anne Adolff-Zimmermann)

##### **02/09**

- Rentrée scolaire des enfants du Regroupement Pédagogique Intercommunal
- Réunion de Jacques Bigot au Centre Culturel en vue de la tenue des prochaines élections sénatoriales

##### **03/09**

Réunion concernant la tenue Rallye de France-Alsace à Erckartswiller en présence des organisateurs

##### **04/09**

Réunion de préparation concernant Noël 2014 au Pays de LA PETITE PIERRE, avec la participation de l'Office de Tourisme intercommunal, le Parc naturel Régional des Vosges du Nord et la Commune (marché du Réveillon, mise en place de sapins, décorations, luminaires, divers)

**06/09**

Journée du Conseil Général du Bas-Rhin à l'attention des Maires et dans le cadre de la Foire Européenne à STRASBOURG (évocation des principaux aspects de la Réforme Territoriale, divers)

**08/09**

Inauguration du nouveau local des Dernières Nouvelles d'Alsace à SARRE-UNION

**09/09**

- Réunion à la Communauté de Communes (recrutement d'un animateur)
- Rencontre en Mairie avec Mme Meng, assistante sociale
- Rencontres diverses avec des administrés de la Commune
- Rencontre avec les représentants du service de la mobilité du Conseil Général du Bas-Rhin au sujet de la mise en place d'une aire de parking pour une zone de stationnement réservée au covoiturage, avec mise en place d'une signalétique (Maire et Rémy Strub)
- Réunion du Conseil d'Exploitation de l'Office de Tourisme à LICHTENBERG

**10/09**

Réunion concernant la manifestation du Rallye de France-Alsace à STRASBOURG (mises au point en vue du passage du Rallye à LA PETITE PIERRE)

**11/09**

- Réunion des Vice-présidents de la Communauté de Communes du Pays de LA PETITE PIERRE (point sur les dossiers en cours)
- Réunion de la Mission Locale à la Maison des Services de DRULINGEN

**12/09**

Tenue des Universités des Maires du Bas-Rhin à STRASBOURG

**15/09**

- Anniversaire d'Adolphe Hausknecht, 82 ans (Maire et Adjointes)
- Rencontre avec les acteurs économiques de la localité

**16/09**

- Rencontre avec Claude Mathis, Christiane Volkringer, Paulette Reutenauer au sujet de l'organisation de la veillée de Noël 2014
- Déjeuner et visite de la Maison de Retraite "Le Kirchberg" de LA PETITE PIERRE
- Réunion de la Commission Locale d'Assainissement en présence du S.D.E.A. (Maire et Rémy Strub)

**17/09**

Réunion d'organisation du Rallye de France-Alsace avec la participation des associations locales

**19/09**

Réunion de la Commission Locale Eau Potable avec les représentants du S.D.E.A. (ajustement tarifaire à prévoir, travaux A.E.P. à prévoir, divers)

**23/09**

- Entretiens individuels avec le personnel communal (Maire et Adjointes)
- Expertise SCI Belle Jardinière / SCI les Marronniers (Maire, Adjointes, Alfred Klein) concernant l'aménagement de l'entrée du chemin dénommé "passage Jacques Meyer"

**24/09**

Rencontre en Mairie avec Claude KAMMERER, vice président de la Communauté de Communes du Pays de LA PETITE PIERRE, au sujet d'un projet de mutualisation des services à l'échelon intercommunal (Maire et Secrétaire Général)

25/09

Rencontre avec un représentant de la société COFELY concernant le fonctionnement de la chaufferie Collective au bois du Reberg en vue d'une éventuelle délégation de la gestion de l'installation (Maire, Adjoint, Eric Heckel)

#### Décisions prises dans le cadre de la délégation consentie par le Conseil Municipal

Il est indiqué aux élus qu'une Déclaration d'Intention d'Aliéner a été communiquée à la Mairie concernant le bien suivant :

- bien situé en Section AB, parcelle N° 74 (lieudit "Scheuergarten"), d'une superficie totale de 3a79ca, non bâti, à usage agricole, actuellement sans occupant, non grevé de droits réels ou personnels,

soumis au droit de préemption urbain conformément aux articles L. 211-1 et suivants du Code de l'urbanisme, et pour lequel le Conseil Municipal, après en avoir discuté, décide de ne pas faire usage du droit de préemption.

#### Rapport des Adjoint ou délégués de la Commune auprès des organismes extérieurs :

23/09

Nouvelle expertise relative au glissement de terrain survenu au lieudit "Endenberg" : modalités de réalisation d'un nouvel enrochement, remise en état du terrain puis du chemin (Rémy Strub)

25/09

- Abornement de la parcelle d'implantation du réservoir d'eau potable en vue de la sécurisation de l'installation
- Réception des travaux de voirie de la Rue des Bergers (reprise en enrobés nécessaire pour la partie basse de la Rue)

### **1. MODIFICATION DU RÉGIME DES AIDES A L'ÉLECTRIFICATION RURALE**

Mme le Maire expose au Conseil Municipal que la Commune de LA PETITE PIERRE est depuis 1974 inscrite par décision ministérielle en régime urbain dans le domaine de l'électrification rurale.

Dans ce cadre, le groupe ÉLECTRICITÉ DE STRASBOURG assure, via l'entité ES Réseaux, la maîtrise d'ouvrage du réseau public de distribution d'électricité pour toutes les Communes qui lui ont concédé la gestion de leur réseau.

L'ensemble du dispositif national propre à l'électrification rurale s'appuie depuis le milieu des années 1970 sur de simples décisions ministérielles, et l'administration a récemment décidé de le refonder sur une base réglementaire.

Le décret 2013-046, publié le 14 janvier 2013, pose des règles générales en matière d'électrification rurale et annule, de fait, le classement en régime urbain des communes rurales du Bas-Rhin (communes de moins de 2000 habitants ou ne faisant pas partie d'une unité urbaine de plus de 5000 habitants).

La situation qui prévaut pour la Commune se caractérise par le fait que le Groupe ES y assure, y compris financièrement, la maîtrise d'ouvrage des travaux de distribution d'électricité.

Un retour au régime rural d'électrification impliquerait donc pour la Commune des changements sur le plan financier et technique (instruction et gestion des demandes d'autorisation de travaux et de raccordements de clients, réalisation des travaux d'extension et de renforcement sur les ouvrages nécessaires à la distribution publique d'électricité de la concession communale, mise à jour des différents documents administratifs et plans, financement de la totalité des travaux). De plus, les dépenses que la Commune devrait dès lors engager ne seraient couvertes que partiellement par le Fonds d'Amortissement des Charges d'Électrification (FACE).

Étant donné que la décision ministérielle de 1974 cessera de produire ses effets le 31 décembre 2014, et afin de permettre à la Commune de pouvoir continuer à bénéficier des dispositions du régime urbain, il convient donc de produire une délibération demandant à être soustrait du régime rural d'électrification.

Après avoir pris connaissance de cette nouvelle situation,

Le Conseil Municipal,

VU l'article 2 du décret N° 2013-46 du 14 Janvier 2013 (modifié par le décret N° 2014-496 du 16 Mai 2014), et conformément aux dispositions dudit article relatif aux aides pour l'électrification rurale,

**CONSIDÉRANT** la nécessité d'un maintien de la Commune dans un régime urbain d'électrification et compte tenu du fait que celle-ci compte moins de 2000 habitants,

**DÉCIDE :**

- de demander le maintien de la totalité du périmètre de la Commune de LA PETITE PIERRE en **régime urbain d'électrification**,
- conformément aux dispositions de l'article 2 du décret du 14 Janvier 2013 relatif aux aides pour l'électrification rurale, d'autoriser Mme le Maire à demander à M. le Préfet de soustraire la Commune, en sa qualité d'autorité organisatrice du réseau public de distribution d'électricité, du bénéfice du régime des aides à l'électrification rurale.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 26 Septembre 2014.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS.**

## **2. MOTION RELATIVE A L'AVENIR DE LA RÉGION ALSACE**

Suite à l'adoption le 17 Juillet dernier par l'Assemblée Nationale d'un redécoupage des régions françaises qui aboutira à la création d'une région gigantesque comportant les régions de Champagne Ardenne, de Lorraine et d'Alsace, une initiative a été prise afin de permettre aux Alsaciens de faire part de leur opposition à cette création d'une région surdimensionnée.

De nombreux élus ont déjà apporté leur soutien, et, afin d'amplifier la mobilisation face au destin de la Région Alsace, il est proposé de faire adopter une motion au Conseil Municipal afin de soutenir cette démarche, et contribuer ainsi à la mobilisation lancée face à cette réforme arbitraire, non concertée, ne tenant compte ni de la cohérence des territoires, ni des identités et populations.

<p style="text-align: center;"><b>Motion relative à l'avenir de la Région Alsace proposée lors du Conseil Municipal de la Commune de LA PETITE PIERRE</b></p>
---

Dans le contexte de la réforme territoriale engagée par le Gouvernement et suite au vote de l'Assemblée nationale le 21 juillet 2014, **les élus du Conseil Municipal tiennent à réaffirmer solennellement le caractère spécifique de l'Alsace.**

Il en va ainsi du droit local, notre langue régionale, et de notre situation géographique unique au carrefour de l'Europe, naturellement tournée vers nos voisins allemands et suisses.

Par ailleurs, l'Alsace revendique une taille critique suffisante pour garantir une gestion des affaires publiques à la fois proche des besoins et des attentes de ses habitants, et rigoureuse en termes budgétaires et humains.

**Aussi les élus de la Commune de LA PETITE PIERRE demandent :**

- que l'Alsace soit traitée sur le même mode que d'autres régions à forte identité et conserve donc, comme ces dernières, son découpage actuel,
- que dans ce nouveau redécoupage, l'Alsace partageant l'idée de réforme resterait une région à part entière, préfigurant la future organisation française de 2016 à titre expérimental,

- que dans ce cadre, les régions puissent obtenir des moyens indispensables à l'effort commun de redressement économique et social de notre pays,
- que l'État donne aux régions frontalières de réelles capacités en matière de coopération et d'enseignement des langues,
- que l'Alsace soit considérée comme terre de réconciliation européenne, « emblème de l'amitié entre la France et l'Allemagne et un symbole de leur mémoire réconciliée » comme le souligne la déclaration cosignée par les Présidents François HOLLANDE et Joachim GAUCK au Hartmannswillerkopf, le 3 août 2014.

**Et se déclarent favorables :**

- sous réserve que l'Alsace soit maintenue dans ses contours actuels, à la réunion du Conseil Régional d'Alsace, des deux Conseils Généraux du Bas-Rhin et du Haut-Rhin en une collectivité nouvelle dotée de compétences adaptées et porteuses d'un projet qui répond avec efficacité aux besoins et attentes des Alsaciens dans l'espace tri-national rhénan,
- à un juste équilibre dans ce futur Conseil d'Alsace entre la représentation des territoires et la représentation politique en mixant une part de scrutin départemental et une part de proportionnelle régionale favorisant ainsi la parité,
- à l'équilibre de la représentation des territoires au sein des organes du futur Conseil d'Alsace,
- à l'association des Alsaciens au processus selon des modalités à définir,
- à la mise en place très rapidement d'un groupe de projet comprenant des représentants des 3 collectivités avec le gouvernement pour la rédaction d'un amendement.

**Fait et délibéré à La PETITE PIERRE, le 26 Septembre 2014.**

**ADOPTÉ A LA MAJORITÉ DES SUFFRAGES EXPRIMÉS (4 abstentions).**

### **3. CONVENTION DE SIGNALISATION DANS LE CADRE DE LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE DE COVOITURAGE**

Les élus prennent connaissance du projet de signalisation d'une zone de covoiturage dont la mise en place est envisagée à LA PETITE PIERRE.

Il s'agit d'une démarche engagée par le Département du Bas-Rhin visant à développer la pratique du covoiturage à travers la constitution d'un maillage d'aires de covoiturage favorisant le regroupement de personnes désirant partager leur véhicule pour effectuer un trajet en commun.

Il s'agit pour la Collectivité de mettre à la disposition des personnes intéressées des outils, infrastructures et informations permettant de faciliter cette pratique.

La Commune souhaitant reconnaître et organiser ce stationnement inhérent à la pratique du covoiturage, il est donc proposé aux élus de passer une convention de signalisation d'une zone de covoiturage à LA PETITE PIERRE, accessible gratuitement et sans démarche préalable à l'ensemble des utilisateurs durant toute l'année, et dont le périmètre se situera au niveau du parking public du Centre Culturel, pour un nombre de 8 emplacements de parking délimités à proximité de l'actuel abribus.

La fourniture et pose de la signalétique sera assurée par le Département qui la récupère à ses frais à l'issue de la présente convention d'une durée de 1 an, renouvelable tacitement, la Commune assurera quant à elle l'entretien courant du parking.



Il est donc proposé au Conseil Municipal de confirmer son accord sur les termes du projet de convention comportant les éléments suivants :

- **Article 1** : Périmètre de la zone de covoiturage
- **Article 2** : Dénomination de la zone de covoiturage
- **Article 3** : Information du public
- **Article 4** : Fourniture, pose et propriété de la signalétique
- **Article 5** : Entretien
- **Article 6** : Conditions d'utilisation de la zone de covoiturage
- **Article 7** : Caractère gratuit
- **Article 8** : Durée
- **Article 9** : Responsabilité
- **Article 10** : Résiliation
- **Article 11** : Domiciliation des parties

Après en avoir pris connaissance et en avoir délibéré, les conseillers municipaux décident :

- de donner une suite favorable à la mise en place d'une aire de covoiturage au niveau du parking situé devant le Centre Culturel,
- d'approuver le projet de convention établi par le Conseil Général du Bas-Rhin relatif à l'organisation de ce stationnement, à son installation, son entretien et à la signalétique de la zone de covoiturage,
- de valider la maquette du panneau qui sera mis en place ultérieurement par le Département du Bas-Rhin.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE, le 26 Septembre 2014.  
ADOpte A L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS.**

#### **4. DÉCISION DE FISCALITÉ LOCALE POUR 2015**

Les élus sont informés des conditions et délais dans lesquels doivent être prises les principales délibérations par les collectivités territoriales en matière fiscale pour une application effective en 2015.

Pour être applicables en 2015, les délibérations doivent être prises avant des dates différentes selon la nature des impositions concernées (1<sup>er</sup> octobre 2014 pour les décisions relatives aux exonérations ou abattements portant sur les taxes directes locales ainsi que celles concernant la TFCE et l'impôt sur les spectacles, 30 novembre 2014 pour la taxe d'aménagement et la taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques).

Après discussion et avoir pris connaissance de la liste des décisions envisageables pouvant notamment concerner :

- La Taxe d'Habitation,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés bâties,
- La Taxe Foncière sur les Propriétés non bâties,
- La Taxe d'Aménagement (actuellement fixée à 5%),
- La Taxe sur la Consommation Finale d'Électricité (actuellement fixée à 8,20%),

le Conseil Municipal décide de reconduire pour l'année 2015, les modalités d'établissement des bases d'imposition retenues pour 2014, sans décider de nouvelles exonérations ou suppressions d'exonérations.

La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet qui la portera pour information à la connaissance de la Direction des Services Fiscaux du Bas-Rhin.

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE le 26 Septembre 2014.  
ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**

## **5. AUTORISATION D'ENGAGEMENT DE DÉMARCHES POUR LA MISE EN ŒUVRE D'OUVERTURES PAYSAGÈRES SUR LE BAN COMMUNAL**

Mme le Maire attire l'attention des élus sur la problématique de fermeture progressive de nombreux points de vue dans le village et aux abords. Ce phénomène s'est accentué au fil des années d'une part par la progression naturelle de la forêt, mais également, dans une certaine mesure, à un défaut d'entretien de parcelles boisées par les propriétaires privés.

La Commune étant située dans un secteur à forte vocation touristique et possédant par ailleurs un patrimoine architectural et paysager considérable, il conviendrait d'engager des actions d'entretien et de mise en valeur visant également à améliorer le cadre de vie des habitants. Cette démarche intégrerait un volet environnemental et des objectifs de développement durable figurant notamment dans le Plan Local d'Urbanisme et la Règlementation des Boisement en vigueur dans la Commune (analyse de l'état initial, mesures à mettre en œuvre auprès des propriétaires fonciers).

Après en avoir discuté, les élus décident d'autoriser Mme le Maire :

- à engager les démarches en vue de la mise en œuvre d'actions notamment en direction des propriétaires privés de terrains pouvant être concernés par une opération d'ouverture paysagère,
- à lancer un diagnostic architectural, patrimonial et environnemental, notamment avec l'appui du SYCOPARC, de l'ONF et d'organismes spécialisés en matière de gestion foncière et forestière,
- à engager les démarches visant à permettre l'incorporation de biens sans maître ou présumés comme tels dans le domaine communal, éventuellement à travers une procédure particulière prévue par le Code Civil et le Code Général des Propriétés des Personnes Publiques (biens présumés sans maître ou en déshérence).

**Fait et délibéré à LA PETITE PIERRE le 26 Septembre 2014.**

**ADOPTÉ A L'UNANIMITÉ.**



## 6. DIVERS, INFORMATIONS ET COMMUNICATIONS AU CONSEIL MUNICIPAL

- A. Travaux dans le bâtiment "Presbytère Catholique"
- B. Emplacement des arrêts dans le village pour les bus scolaires
- C. Problématique de stationnement de cars dans la Rue Principale
- D. Prochaine Journée de travail
- E. Manifestations de fin d'année
- F. Adhésion au S.D.A.U.H. 67
- G. Inauguration de la borne de la 2<sup>ème</sup> DB le Vendredi 21 Novembre 2014

Rien ne restant à l'Ordre du Jour, Mme le Maire déclare la séance close à 22H45.

<i>Nadine HOLDERITH-WEISS</i>		<i>Luc SENDEL</i>	
<i>Anne ADOLFF-ZIMMERMANN</i>		<i>Charles SALING</i>	
<i>Rémy STRUB</i>		<i>Claude WINDSTEIN</i>	
<i>Alfred KLEIN</i>		<i>Noëlle MICHAELY</i>	ABSENTE EXCUSÉE
<i>Michel VOLKRINGER</i>		<i>Philippe VELTEN</i>	
<i>Emmanuel RENAUD</i>		<i>Didier TOUSSAINT</i>	
<i>Isabelle WILHELMY-ARNOULD</i>		<i>Jean-Claude BARTH</i>	
<i>Éric HECKEL</i>			

**LA PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL SE TIENDRA  
LE VENDREDI 24 OCTOBRE 2014 à 19H30 EN MAIRIE**

\*\*\*\*\*MENTION AU REGISTRE DE LA MAIRIE DE L’AFFICHAGE DU COMPTE-RENDU \*\*\*\*\*

Le Maire soussigné constate que le présent Compte-rendu des décisions du Conseil Municipal a été affiché le **30 Septembre 2014**.